



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 2 décembre 2020 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau.

CE-2020-765

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 NOVEMBRE 2020 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 17 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif d la Ville de Gatineau tenue le 18 novembre 2020 ainsi que de la séance spéciale tenue le 17 novembre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-766

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE CORBEIL - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND – LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour piétons sur la rue Corbeil, devant le 38, rue Corbeil, dossier RS-20-212, comme illustré au plan numéro CRO-20-430 du 17 novembre 2020;
- le retrait d'un passage pour piétons sur la rue Corbeil, à l'intersection nord de la rue Perrot, comme illustré au plan numéro CRO-20-430 du 17 novembre 2020;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Corbeil, dossier RS-20-212, comme illustré au plan numéro CRO-20-430 du 17 novembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Corbeil	Ouest	D'un point situé à 12 m au nord de la rue de la Guadeloupe, sur une distance de 146 m vers le sud	En tout temps
Corbeil	Ouest	D'un point situé à 44 m au nord de la rue Perrot, sur une distance de 53 m vers le nord	En tout temps
Corbeil	Est	De la rue de la Guadeloupe, sur une distance de 12 m vers le nord	En tout temps
Corbeil	Est	De la rue de la Guadeloupe, sur une distance de 33 m vers le sud	En tout temps

Retirer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Corbeil	Ouest	De la rue Perrot Nord, sur une distance de 18 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Corbeil	Ouest	De la rue Perrot Nord, sur une distance de 24 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Corbeil	Est	D'un point situé à 25 m au nord de la rue Perrot Nord, sur une distance de 66 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mesures de la modération de la circulation, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-430 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-767

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER SIGNALISATIONS PROSIGN QUÉBEC INC. À METTRE EN PLACE LA SIGNALISATION DU LUNDI AU DIMANCHE SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE l'état de dégradation du garde-corps sur le boulevard Alexandre-Taché au-dessus du ruisseau de la Brasserie est avancé;

CONSIDÉRANT QUE l'étape de la conception du nouveau garde-corps est actuellement en cours de préparation;

CONSIDÉRANT QUE de la signalisation temporaire doit être mise en place afin de protéger les usagers de la route;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de fourniture et d'installation de signalisation temporaire a été octroyé à Signalisations Prosign Québec inc. par la délégation de pouvoir numéro 172945;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Montcalm et Hanson sera complètement fermé à la circulation afin de permettre l'installation de la signalisation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'installation de signalisation doivent être faits en dehors des heures normales de jour et le dimanche étant donné le fort débit véhiculaire sur le boulevard Alexandre-Taché;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonneront sur 2 à 5 journées consécutives;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Signalisation Prosign Québec inc. à fermer le boulevard Alexandre-Taché entre les rues Moncalm et Hanson pendant la nuit du lundi au dimanche de 21 h à 7 h pour une période de 2 à 5 jours consécutifs entre décembre et février afin de mettre en place de la signalisation.

Demander à Signalisation Prosign Québec inc. d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2020-768

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - AVENUE DU BOIS-FRANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue du Bois-Franc, dossier RS-20-247, comme illustré au plan numéro CRO-20-534 du 20 novembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	À partir de l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 20 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 20 m au nord de l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 33 m vers le nord	14 h 30 à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 53 m au nord de l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 34 m vers le nord	En tout temps
Du Bois-Franc	Ouest	À partir du boulevard Wilfrid-Lavigne, sur une distance de 54 m vers le sud	14 h 30 à 15 h 30 Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter une zone de stationnement limité:

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Bois-Franc	Ouest	À partir d'un point situé à 20 m au nord de l'impasse Hubert-Bergeron, sur une distance de 33 m vers le nord	15 minutes De 7 h 30 à 14 h 30 et de 15 h 30 à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-534 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-769

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - MÉCANIQUE PCI - REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES AU CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-373 du 17 juin 2020, mandatait à Mécanique PCI un contrat pour la réalisation de travaux de remplacement de chaudières au Centre aquatique Lucien-Houle pour un montant total de 527 950,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 52 708,33 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 171273, 171779, 172279, 172928 et 172995;

CONSIDÉRANT QUE l'Entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant net de 9 329,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes SNC Lavalin et FCSD a+d, mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Mécanique PCI et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 171273, 171779, 172279, 172928 et 172995 en fonction d'ordres de changement pour un montant de 52 708,33 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant net supplémentaire de 9 329,95 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire, au contrat de Mécanique PCI, portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 62 038,28 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 589 988,28 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19001-004-85056	8 519,48 \$	Travaux financés à même la réserve cycle de vie - 19-2003 – Chaudières du Centre aquatique Lucien-Houle
04-13493	405,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	404,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-770

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SOUMISSION 2016 SP 044 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - BILAN D'OPÉRATION ET DE SURVEILLANCE DES EAUX DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE COOK ET DU DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS PINK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-479	---	Englobe Corp.	2016 SP 044 – Services professionnels d'ingénieurs-conseils – Bilan d'opération et de surveillance des eaux du LES Cook et du DMS Pink	9 755,63 \$	15 juin 2021 au 14 juin 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 22 mars 2016.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2021 et 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-771

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-08 - 903 948,53 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 MARS 2020, B-09 - 549 684,17 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 MARS 2020, B-10 - 237 693,81 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 MARS 2020, B-11 - 99 067,45 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 MARS 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-08 au montant de 903 948,53 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2020, B-09 au montant de 549 684,17 \$ pour la période du 8 au 14 mars 2020, B-10 au montant de 237 693,81 \$ pour la période du 15 au 21 mars 2020 et B-11 au montant de 99 067,45 \$ pour la période du 22 au 28 mars 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-772

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-12 - 183 161,30 \$ - PÉRIODE DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2020, B-13 - 77 421,82 \$ - PÉRIODE DU 5 AU 11 AVRIL 2020, B-14 - 111 050,94 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 AVRIL 2020, B-15 - 65 142,41 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 AVRIL 2020, B-16 - 67 653,37 \$ - PÉRIODE DU 26 AVRIL AU 2 MAI 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-12 au montant de 183 161,30 \$ pour la période du 29 mars au 4 avril 2020, B-13 au montant de 77 421,82 \$ pour la période du 5 au 11 avril 2020, B-14 au montant de 111 050,94 \$ pour la période du 12 au 18 avril 2020, B-15 au montant de 65 142,41 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2020 et B-16 au montant de 67 653,37 \$ pour la période du 26 avril au 2 mai 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-773

SOUSSION 2020 SP 080A - ENTRETIEN DES TREUILS, PALANS ET PONTS ROULANTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Électropro Service PSJB inc, 4, rue de la Picardie, Blainville, Québec, J7C 0A9, pour l'entretien des treuils, palans et ponts roulants selon la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 617 842,93 \$ incluant les taxes, pour une durée de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 22 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date d'adjudication. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
Divers édifices (objet 532)	256 378,96 \$ (3 ans)	Entretien des édifices – Service des travaux publics
Divers édifices (objet 532)	361 463,97 \$ (3 ans)	Entretien – Service de l’environnement

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2023 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l’adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-774 **SOUSSION 2020 SP 308 - ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Kone inc., 3330, rue de Miniac, Montréal, Québec, H4S 1Y4, pour l’entretien des ascenseurs et monte-charge pour une période de trois ans, pour un montant total approximatif de 338 192,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 5 novembre 2020, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d’une durée de trois ans débutant le 9 janvier 2021 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d’une année. Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l’indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
Divers postes - Objet 532	309 549,50 \$ (3 ans)	Service des travaux publics - Entretien des édifices
Divers postes - Objet 532	28 642,56 \$ (3 ans)	Service de l’environnement - Entretien des édifices

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l’adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-775

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-44 POUR UN MONTANT TOTAL DE 305 142,28 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-44 d'un montant total de 305 142,28 \$ pour la période du 12 au 18 novembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-776

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 45

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches numéro 45 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	20 569,45 \$	16 au 20 novembre 2020
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	586 129,91 \$	16 au 20 novembre 2020
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	3 843,20 \$	16 au 20 novembre 2020
Liste des embauches numéro 45	Embauche du personnel temporaire	488 910,04 \$	8 au 14 novembre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-777

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVES ARSENEAULT À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS, SOIT DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de conseiller en ressources humaines, prévention pour le Service des ressources humaines pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yves Arseneault à titre de conseiller en ressources humaines, prévention pour le Service des ressources humaines pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Le salaire de monsieur Yves Arseneault sera celui de la classe 4, 7^e échelon de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 - Ressources humaines – Temporaires-non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-778

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME ANICLAUDE BEAUDRY À UN SURCROÎT DE TRAVAIL AU POSTE DE CHEF D'UNITÉ - AQUATIQUE AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 1^{ER} OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de chef d'unité – Aquatique pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de neuf mois, soit du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2021 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Aniclaude Beaudry à titre de chef d'unité – Aquatique pour le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés pour une période de neuf mois, soit du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2021.

Le salaire de madame Aniclaude Beaudry sera celui de la classe 3, échelon 6 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-135 - Programmes - Centre sportif – Temporaires-non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-779

ENTÉRINER ET AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SOUMISSION 2020 SI 260 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-729 le 24 août 2018, adjugeait un contrat à la firme Jean-Yves Lecomte pour les services professionnels du Programme d'aide aux employés pour deux ans ou jusqu'à concurrence de 999 950 \$ incluant les taxes, en conformité avec l'appel d'offres 2018 SP 022;

CONSIDÉRANT QU'un autre contrat a été accordé à la firme Jean-Yves Lecomte par la délégation de pouvoir 170423 aux mêmes conditions que l'appel d'offres 2018 SP 022 jusqu'à concurrence de 99 999 \$ incluant les taxes, pour assurer la transition et la mise en place du nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire d'augmenter les quantités prévues au contrat durant la période de transition, afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations du Programme d'aide aux employés, de répondre aux besoins des employés ou de leur famille pour éviter d'interrompre le service;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau contrat pour les services professionnels du pProgramme d'aide aux employés est en vigueur et a été adjugé par la résolution numéro CE-2020-523 du 15 juillet 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 170423 pour un montant de 99 999 \$ incluant les taxes, à la firme Jean-Yves Lecomte;
- autorise un montant supplémentaire de 79 070 \$ incluant les taxes, à la firme Jean-Yves Lecomte dans le cadre des services professionnels du Programme d'aide aux employés portant le cumulatif à approuver à 179 069,99 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16170-411-85055	72 201,45 \$	Santé et sécurité au travail - Santé, sécurité et mieux être au travail – Services professionnels et de génie
04-13493	3 438,57 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 429,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-780

AFFECTATION TEMPORAIRE D'UN EMPLOYÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'ADJOINT(E) AU DIRECTEUR POUR LE CENTRE DE SERVICES D'AYLMER POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre d'adjoint(e) au directeur – Centre de Services d'Aylmer pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre d'adjoint(e) au directeur pour le centre de services d'Aylmer pour une période de 12 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-135 – Centre de services d'Aylmer – Temporaires-non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-781

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MONSIEUR YVANN BLAYO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - AIR ET ÉNERGIE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets - Air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvann Blayo à un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projets - Air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 3 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris dans l'enveloppe de la Politique environnementale.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-782

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MONSIEUR MIKAEL LEROUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 À TITRE DE DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM ET MASSON-ANGERS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de directeur territorial adjoint pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Mikael Leroux à titre de directeur territorial adjoint, du centre de services de Buckingham et Masson-Angers pour une période de 12 mois.

Le salaire de monsieur Mikael Leroux sera celui de la classe 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13240-115 - Centre de services Masson-Angers – Réguliers-non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif